

Demande de recouvrement par mail

Par soumaoro_kante, le 09/03/2011 à 13:13

Bonjour,

Je viens de recevoir un mail d'une société de recouvrement (ALEKTUM) qui me réclame 105 euros de la part de la société USENET (site internet de téléchargement).

Ne comprenant pas de quoi il s'agissait j'ai contacté la société de recouvrement par téléphone. Il m'explique que c'est en rapport à un abonnement que j'aurais souscrit en mars 2010.

Je lui dit que je n'ai pas souscris d'abonnement auprès de Usenet et que ceux-ci ne m'ont d'ailleurs jamais envoyer de mail ou de courrier pour me demander de payer quoi que ce soit. Je me souviens vaguement qu'il fallait payer 1 euro pour avoir accès au site, j'ai payé les 1 euro "pour voir" mais je ne suis jamais retourné sur le site depuis.

Là la personne au téléphone me confirme qu'effectivement, d'après ce qu'il peut voir, je ne me suis connectée au site qu'une seule fois durant quelques minutes et que je n'y suis pas retournées depuis, mais comme je n'ai pas résilié mon "contrat" je dois quand même payer.

Je suis allé sur le site de Usenet relire les Conditions Générales de Vente et je ne vois pas ce qui pourrait affirmer que je leur doit une telle somme.

Voici un extrait de ces CGV, le paragraphe Tarif :

"La cotisation de membre est payable d'avance pour la période contractuelle choisie [...]. Par l'Inscription au Service, le Client déclare expressément accepter que le Fournisseur débite d'avance le prix total du contrat souscrit de son compte bancaire ou de sa carte de crédit

Le Fournisseur adressera au Client un reçu par email. "

En lisant ça je pensais qu'il s'agissait des 1 euro qu'ils réclamaient pour accéder au site De plus j'ai bien reçu le facture de 1 euro par mail , que j'ai payée, et depuis aucune autre facture

• • •

Que dois-je faire ? J'ai lu dans un post-it sur les sociétés de recouvrement que je ne devais pas payer et leur demander par LR avec AR le contrat de pret et le titre executoire. Qu est ce que le contrat de pret ?

Dois-je demander la resilation de mon soit-disant contrat ?

Par mimi493, le 09/03/2011 à 14:41

Le contrat de pret, c'est quand la dette résulte d'un crédit.

Dans votre cas, ne dépensez pas une LRAR. Répondez par mail, que vous n'avez jamais souscrit d'abonnement chez eux et qu'on arrête de vous embêter, sauf s'ils produisent le contrat d'abonnement signé par vous.

Par soumaoro_kante, le 09/03/2011 à 14:57

C'est ce que je leur ai dit par téléphone, que je n'avais souscris aucun abonnement et que si cela avait été explicite que je devais payer 100 euros par la suite je n'aurais jamais accepté. Mais il m'ont répondu que comme j'avais accepter les Conditions Génerales de Vente et que je n'avais fais aucune demande de résiliation, c'est comme si j'avais signé un contrat et que maintenant je devais payer ...

Est-ce vrai? ou rien ne vaut une bonne vieille signature manuscrite?

Par mimi493, le 09/03/2011 à 18:09

Ne faites rien avant de recevoir une LRAR ou un acte d'huissier (un vrai, pas une lettre d'huissier faisant du recouvrement amiable).

C'est lequel de fournisseur usenet ? (usenet est le nom d'un réseau, comme internet, ce n'est pas un site internet de téléchargement. Les fournisseurs d'accès à Usenet, donnent un accès à un serveur usenet relié au réseau usenet)

Par soumaoro_kante, le 10/03/2011 à 09:46

Le site en question est www.usenet.nl.

De mémoire ils proposaient un logiciel pour faire des téléchargements, quelquechose comme ça ... J'y suis allé une fois "pour voir", c'est là que j'ai payé les 1 euro et que j'ai accepter les CGV (sinon je ne pouvais pas avoir accès au site). Et finalement ça ne m'a pas plu, ou ça n'a pas fonctionné, je ne sais plus, du coup je n'y suis pas retourné. Je n'ai jamais eu de nouvelles d'eux et un an après je reçois ce mail de la société de recouvrement ...

Ce que j'aimerai savoir c'est est-ce que leurs CGV (qui sont pour moi pas très claires) sont suffisamment présices pour exiger le paiement ? Est-ce que cela peut valoir un contrat signé ? Et est-ce que je dois demander la résiliation de mon contrat maintenant ? (si je ne le fais pas je risque de repartir pour un an)

Par **bouba**, le **31/03/2012** à **17:58**

Bonjour,

Meme souci, non résiliation d'un contrat que j'ai coché mais pas signé (ils ne m'ont rien envoyé de ce point de vue) et là ils me demande 105 euros.

Alors faut il résilier ou laisser courir?

Par pat76, le 31/03/2012 à 18:46

Bonjour bouba

Vous n'avez pas signé de contrat donc vous ne devez rien car pas de contrat...

Le mail vous le mettez à la poubelle.

Vous ne répondez surtout pas, pour 105 euros il n'y aura jamais d'action en justice que votre créancier perdrait si en engageait une, puisqu'il ne pourra pas présenté un contrat avec votre signature.

Donc, silence complet.

Par **Pipa**, le **28/11/2016** à **00:32**

Bonjour,

Je rencontre aujourd'hui le même problème, je me suis inscrite cet été à Usenet pour une période d'essai gratuite de 14 jours. Je me suis vite rendue compte qu'un abonnement à ce site ne m'était d'aucune utilité et j'ai tenté de résilier avant la fin de la période d'essai, mais les démarches à suivre sur le site sont tellement compliquées que je ne suis parvenue à rien. J'ai donc laissé couler et j'ai reçu récemment 1 mail et 2 lettres me demandant de payer 165€. Je ne trouve pas cette méthode correcte, car il est clair que le site est fait de sorte à décourager les gens à résilier, et ils me demandent de payer pour un service que je n'ai finalement jamais utilisé.

Mais je ne sais pas quels sont mes droits, étant donné que j'ai bien souscrit à la période d'essai gratuite.

Comment avez-vous fait? Avez-vous finalement réussi à trouver une solution à votre problème?

Par djobob, le 30/11/2016 à 16:06

Bonjour Pipa

Je suis dans le meme cas que toi, a tu trouvé une solution? a tu payé ou laisser courir? merci de ta reponse

Par Pipa, le 03/12/2016 à 14:41

Bonjour djobob,

Je suis toujours à la recherche d'une solution :/

Par **Djobobb**, le **03/12/2016** à **19:05**

J'ai téléphoné à ma banque et à mon assurance de CB, il me dise que c'est pas à eux se s'adresser.

J'ai appelé usenet pour résilier mon abonnement(sur mon compte il été encore en cours) et j'ai demandé à résilier, (en anglais) et j'ai reçu un message me disant que ma résiliation serai effectué mais en mars!

Du coup je pense attendre voir ce qui se passe même si je crois pas qu'il oublie, j'ai plutôt peur que la somme augmente...

Par jmg390, le 27/04/2017 à 09:32

bonjour,

je me suis inscrit sur le site usenet qui proposé une période d'essai gratuite de 14 jours, n'ayant pas trouvé ce que je cherchais, je envoyé un message de résiliation en anglais (traduction google) via leur support informatique comme il l'indique. j'ai reçu un mail comme quoi je n'avais pas payé et qu'il me bloqué mon identifiant (tous cela en anglais bien sur). Ayant d'autres soucis, je ne me'en suis pas occupé. Maintenant je reçois un mail et un courrier d'un cabinet de "recouvrement de créances" soit disant TESCHINKASSO qui me réclame la somme de 165.41€. Je leur ai répondu que j'avais bien résilié mais ils me répondent que usenet non jamais reçu le Mail chose que je ne peux vérifier car ils ont supprimer mes identifiants!

je suis un peu désespéré car j'ai des gros soucis financier,et j'ai l'impression qu'ils ne veulent pas lâcher.

Que faut il faire, quelqu'un pourrait il me conseiller.

je vous en remercie par avance.

Par **Djobobb**, le **27/04/2017** à **10:06**

j'etais dans le même cas que toi, au détail que apparemment j'avais un 2eme compte qu'il fallait régler aussi, du n'importe quoi. j'ai pas pris la peine mais jspas si porter plainte contre eux serait a notre avantage. j'ai envoyer un mail de réclamation il m'ont sorti leurs excuses et m'on fait un geste commercial(-50€ je crois) j'ai régler, ca fait mal au cul et j'ai l'impression

qu'il me laisse trquil mtn.

n'ai pas peur d'appeler plusieurs fois par téléphone en anglais, j'ai résilier 2 fois mon compte.

Par jmg390, le 27/04/2017 à 10:40

merci de ta réponse, j'ai informé mon banquier qui me dit de ne pas payer et qu'il ne peuvent rien faire.

ou peux t'on leur envoyer ce mail de réclamation?

Par **Djobobb**, le **27/04/2017** à **10:54**

Je l'ai envoyé en réponse aux mail qu'il m'avait envoyer pas a techinkasso mais a usenet

Par jmg390, le 27/04/2017 à 10:56

OK merci je vais essayer.

Par **Tisuisse**, le **27/04/2017** à **11:15**

Bonjour,

La première chose à faire, pour celles et ceux qui pourraient se trouver dans le même cas face à une Officine de recouvrement, c'est de lire le dossier spécial rédigé par des juristes, dossier qui se trouve dans la rubrique "droit de la consommation" et c'est en tête (post-it) des messages de cette rubrique.

Par **le marquis**, le **14/06/2017** à **18:57**

bonjour j ai résilie mon contrat par mail le jour même ou il a été établi j ai reçu 50.50 euro à payer par teschinkasso j ai donc porté tout mon dossier chez UFC que choisir QUI VONT FAIRE LE NECESSAIRE

Par Blue65, le 12/04/2018 à 20:53

Bonsoir, je me suis faite bernée moi aussi! Il y a quelques mois je recherchais un documentaire à télécharger pour mon mémoire... Et Use.net est devenu une source opotentielle. Donc, je me suis rendue sur leur site pour m'inscrire sur la période d'essai et puis

impossible d'accéder à ma recherche... J'ai tenté de les contacter en anglais, mais l'appel n'a jamais abouti. Et j'ai reçu (4 mois après) une lettre d'Allemagne, que j'ai faite repartir à l'expéditeur, mentionnant que j'avais changé d'adresse. Et aujourd'hui, je reçois sur ma boîte mail, un motif de créance: "Afin de vous épargner d'autres coûts et actions, nous vous encourageons à payer le montant total mentionné ci-dessus avant le: 25.04.2018 (date de réception). Nous rappelons que nous

sommes munis d'une procuration d'encaissement afin que nous soyons les seuls bénéficiaires des paiements et que toute consultation et correspondance soit effectuée avec nous".

Voilà, donc, je trouve que c'est la belle arnaque pour tout novice de l'informatique, car je n'ai rien signé, ni reçu, j'ai tenté de les joindre par tél/ par mail au début, en vain... Et le plus important JE N AI RIEN TELECHARGE.

Alors, est ce qu equelqu'un peut me dire si je ne risque rien à ne rien faire ou s'il a des préconisations à prendre...

Merci pour vos réponses,

Cordialement

Par Tisuisse, le 13/04/2018 à 06:56

Bonjour,

Cet argument est probablement bidon, il est destiné à vous faire peur et à obtenir un paiement quelconque. Je vous conseille soit de faire opposition auprès de votre banque à toute demande de prélèvement de cette entreprise, soit de changer directement de banque, donc de numéro de compte.

Par Blue65, le 13/04/2018 à 08:50

Bonjour, je vous remercie infiniement pour votre réponse. J'ai déjà changé de carte bancaire et ma banque m'a remboursé le montant que Use.net m'avait prélèvé une première fois 99€, effectué à partir de mon ancienne carte bancaire.

Donc, je vais informer ma banque des relances et voir si je peux m'intenir une opposition contre toute tentative de Use.net...

Merci encore pour vos conseils,

Cordialement